



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2023-036

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2023-01-19-00009 - ARRETE~~??~~Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) et d) l article L. 313-3 du code de l action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code~~??~~ (8 pages)

Page 3

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Loiret /

R24-2023-01-30-00005 - Décision n° 2023-DG-DS-0001 (6 pages)

Page 12

Délégation ARS de l'Indre /

R24-2023-01-31-00001 - Microsoft Word - 2023_DD36_0005_OSMS_CS_CHChteauroux_publicationRAA.docx (3 pages)

Page 19

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2023-01-19-00009

ARRETE

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) et d) l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU CHER**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) et d) l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

Le président du conseil départemental

Le directeur général de l'agence régionale de santé

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

VU le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2022 portant attribution de Monsieur Olivier OBRECHT aux fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Centre-Val de Loire, à compter du 26 décembre 2022.

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}: La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2: Conformément à l'article 2 du décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1^{er} porte sur la période du **1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027**.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

ARTICLE 3: Le présent arrêté sera publié pour l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sur le recueil des actes administratifs et pour le Conseil départemental du Cher sur son site internet (<https://www.departement18.fr/Registres-des-actes-administratifs>).

ARTICLE 4: Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable dans le même délai.

Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours administratif.

ARTICLE 5 : Le directeur général des services du département du Cher et le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19 janvier 2023 à Orléans,

Le président du Conseil
départemental

du Cher,

Signé : Jacques FLEURY

Pour le directeur général de
l'Agence régionale

de santé Centre-Val de Loire et par
délégation,

le directeur général adjoint de
l'agence régionale de santé Centre-
Val de Loire,

Signé : Olivier OBRECHT

Annexe

Relative à la programmation du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux sociaux autorisés conjointement par le président du Conseil départemental du Cher et le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Tranmission du rapport		Autorité(s) compétente(s)	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
Année	Echéance trimestrielle		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique
2023	3ème Trimestre	ARS/CD	SESAME AUTISME CHER	180001679	EAM LA CHATAIGNERAIE	180001729
2023	3ème Trimestre	ARS	APEI	180005787	ESAT VERNET INDUSTRIEL	180003600
2023	3ème Trimestre	ARS	APEI	180005787	ESAT VERNET INDUSTRIEL	180004459
2023	3ème Trimestre	CD	APEI	180005787	FOYER DE VIE	180002719
2023	3ème Trimestre	CD	APEI	180005787	FOYER D'HEBERGEMENT POUR HANDICAPES	180004467
2023	3ème Trimestre	CD	APEI	180005787	FOYER D'HEBERGEMENT	180004632
2023	3ème Trimestre	ARS/CD	APF FRANCE HANDICAP	750719239	FAM CLAUDE BOZONNET	180001299
2023	3ème Trimestre	ARS/CD	APF FRANCE HANDICAP	750719239	SAMSAH APF BOURGES	180008716
2023	3ème Trimestre	CD	APF FRANCE HANDICAP	750719239	FOYER DE VIE APF	180002222
2023	3ème Trimestre	CD	APF FRANCE HANDICAP	750719239	SAVS APF DE BOURGES	180003089
2023	3ème Trimestre	ARS	ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT	750811887	CRP LOUIS GATIGNON	180004566
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	CH DE VIERZON	180000051	EHPAD LA NOUE	180004657
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS	CH SAINT AMAND MONTROND	180000069	SSIAD CH ST AMAND MONTROND	180005951
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	CH SAINT AMAND MONTROND	180000069	EHPAD DE LA CROIX DUCHET	180003378
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	CH SAINT AMAND MONTROND	180000069	EHPAD DU CHAMP NADOT	180004848
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS	CH DE SANCERRE	180000093	SSIAD CH SANCERRE	180006066
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	CH DE SANCERRE	180000093	EHPAD DE BOULLERET	180000119
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	CH DE SANCERRE	180000093	EHPAD DE SANCERRE	180004616
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	CH DE SANCERRE	180000093	EHPAD DE SURY EN VAUX	180006637
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	EHPAD LES AUGUSTINS	180000432	EHPAD LES AUGUSTINS	180000150
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS	EHPAD LE PRE RAS D EAU	180000648	SSIAD SANCOINS	180006272
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	EHPAD LE PRE RAS D EAU	180000648	EHPAD LE PRE RAS D EAU	180000226
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS	EHPAD RES DU PARC	180000655	SSIAD ST FLORENT SUR CHER	180006363
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	EHPAD RES DU PARC	180000655	EHPAD RESIDENCE DU PARC	180000234

Transmission du rapport		Autorité(s) compétente(s)	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
Année	Echéance trimestrielle		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	ASSOCIATION EHPAD LA CHAUME	180001000	EHPAD LA CHAUME	180005506
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	SAS HOSTELLERIE CHATEAU (BRIDGE)	180001026	EHPAD HOSTELLERIE DU CHATEAU	180005860
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	SA RES VAL D AURON (BRIDGE)	180001042	EHPAD DU VAL D AURON	180005969
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS	CH GEORGE SAND EPSIC DU CHER	180001158	CAMSP LES P'TITS FORESTINS	180004475
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS	CH GEORGE SAND EPSIC DU CHER	180001158	MAS DE DUN SUR AURON	180008351
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	CH GEORGE SAND EPSIC DU CHER	180001158	FAM CHEZAL BENOIT	180009052
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	SA SEMAR (BRIDGE)	180007684	EHPAD LE BLAUDY	180005464
2024	1 ^{er} Trimestre	CD	ASSOCIATION ESPOIR 18	180007767	SAVS L'ENVOL	180001539
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	MUTUELLE VYV3 CENTRE-VAL DE LOIRE	370100935	EHPAD LES 5 RIVIERES	180007239
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS	UGEAM CENTRE	450018106	SESSAD DEPARTEMENTAL UGECAM	180001216
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS	UGEAM CENTRE	450018106	DITEP DU CHER	180002255
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS	UGEAM CENTRE	450018106	DITEP DU CHER - SITE SECONDAIRE	180008740
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS	UGEAM CENTRE	450018106	IME LE CHATELIER	180008765
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS	UGEAM CENTRE	450018106	UEMA ECOLE MATERNELLE MARYSE BASTIE	180009649
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS	FONDATION ANAIS	750065591	ESAT ANAIS D'AUBIGNY SUR NERE	180007692
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	FONDATION ANAIS	750065591	FAM ANAIS D'AUBIGNY SUR NERE	180006611
2024	1 ^{er} Trimestre	CD	FONDATION ANAIS	750065591	FH ANAIS D'AUBIGNY SUR NERE	180006595
2024	1 ^{er} Trimestre	CD	FONDATION ANAIS	750065591	FV ANAIS D'AUBIGNY SUR NERE	180009144
2024	1 ^{er} Trimestre	ARS	CITES CARITAS	750720591	ACT DE LA CITE JEAN BAPTISTE CAILLAUD	180009656
2024	1 ^{er} Trimestre	CD	CITES CARITAS	750720591	FOYER OCCUPATIONNEL JEAN RODHAIN	180000465
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS	EHPAD DE CHATEAUMEILLANT	180000077	SSIAD CHATEAUMEILLANT	180006058
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	EHPAD DE CHATEAUMEILLANT	180000077	EHPAD RESIDENCE LE JARDIN DES VIGNES	180004608
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	EHPAD CONSTANCE DE DURBOIS	180000317	EHPAD CONSTANCE DE DURBOIS	180000085
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	EHPAD LES ROSES D ARGENT	180000341	EHPAD LES ROSES D ARGENT	180000101
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS	EHPAD RES DES CEDRES	180000390	SSIAD HENRICHEMONT	180006207
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	EHPAD RES DES CEDRES	180000390	EHPAD RESIDENCE DES CEDRES	180000135
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	EHPAD LES CHARMILLES	180000457	EHPAD LES CHARMILLES	180000168
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS	GEDHIF SIEGE	180000473	IME DE BOURGES	180002032
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS	GEDHIF SIEGE	180000473	ESAT DE BOURGES (GEDHIF)	180003568

Tranmission du rapport		Autorité(s) compétente(s)	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
Année	Echéance trimestrielle		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS	GEDHIF SIEGE	180000473	SESSAD DU VAL D'AURON GEDHIF	180006280
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS	GEDHIF SIEGE	180000473	MAS DU VAL D'YEVRE	180006405
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS	GEDHIF SIEGE	180000473	SSIADI	180009664
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	GEDHIF SIEGE	180000473	FAM DU VAL D'YEVRE	180006371
2025	1 ^{er} Trimestre	CD	GEDHIF SIEGE	180000473	SAVS	180003626
2025	1 ^{er} Trimestre	CD	GEDHIF SIEGE	180000473	FOYER D'HEBERGEMENT DU VAL D'YEVRE	180003709
2025	1 ^{er} Trimestre	CD	GEDHIF SIEGE	180000473	FOYER DE VIE DU VAL D'YEVRE	180004509
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS	EHPAD LE RAYON DE SOLEIL	180000549	SSIAD MEHUN SUR YEVRE	180006538
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	EHPAD LE RAYON DE SOLEIL	180000549	EHPAD LE RAYON DE SOLEIL	180000192
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	EHPAD DE LA ROCHERIE	180000713	EHPAD LA ROCHERIE	180000291
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	SAS LA VALLEE BLEUE	180001240	EHPAD KORIAN LA VALLEE BLEUE	180008666
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	ASSOCIATION ANTOINE MOREAU	180007379	EHPAD ANTOINE MOREAU	180007429
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	MBV	340009349	EHPAD RESIDENCE LES VALLIERES	180004434
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	MBV	340009349	EHPAD RESIDENCE DE BOISBELLE	180007148
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	SAS MEDICA FRANCE	750056335	EHPAD KORIAN VILLA DU PRINTEMPS	180006546
2025	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	ASSOCIATION VOIR ENSEMBLE	750720245	EHPAD RESIDENCE SAINT PIERRE	180002206
2026	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	EHPAD REVENAZ	180000374	EHPAD REVENAZ	180000127
2026	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	EHPAD RES DES RIVES DE L ARNON	180000416	EHPAD RESIDENCE LES RIVES DE L ARNON	180000143
2026	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	EHPAD ARMAND CARDEUX	180000606	EHPAD ARMAND CARDEUX	180000218
2026	1 ^{er} Trimestre	ARS	AMASAD DE LIGNIERES	180001018	SSIAD AMASAD LIGNIERES	180005605
2026	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	AMASAD DE LIGNIERES	180001018	CENTRE ACCUEIL DE JOUR ITINERANT	180009367
2026	1 ^{er} Trimestre	ARS	SSIAD DUN ET ENVIRONS	180001059	SSIAD DUN SUR AURON SSIDDE	180005993
2026	1 ^{er} Trimestre	ARS	SSIAD ADMR AUBIGNY S ARGENT	180001109	SSIAD ADMR AUBIGNY/ARGENT	180006355
2026	1 ^{er} Trimestre	ARS	AMASAD	180001448	SSIAD AMASAD NERONDES	180005183
2026	1 ^{er} Trimestre	ARS	ASSOCIATION SERVICE SOINS A DOMICILE	180001588	SSIAD ASSAD LES AIX D ANGILLON	180006470
2026	1 ^{er} Trimestre	ARS	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	180004996	SSIAD CCAS VIERZON	180004590
2026	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	180004996	EHPAD AMBROISE CROIZAT	180003469
2026	1 ^{er} Trimestre	ARS	APLEAT ACEP ASS SANTE SOLIDARITE	450001235	CSAPA APLEAT-ACEP 18	180005514
2026	1 ^{er} Trimestre	ARS	APLEAT ACEP ASS SANTE SOLIDARITE	450001235	CAARUD LE 108	180009342

Transmission du rapport		Autorité(s) compétente(s)	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
Année	Echéance trimestrielle		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique
2026	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	ASSOCIATION ISATIS	940017304	EHPAD LES FIORETTI	180000242
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	CH JACQUES COEUR DE BOURGES	180000028	SSIAD CH BOURGES	180006330
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	CH JACQUES COEUR DE BOURGES	180000028	EHPAD TAILLEGRAIN	180004665
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	ETABLISSEMENT SOCIAL DEP EHPADBELLEVUE	180000762	EHPAD LES RESIDENCES DE BELLEVUE	180000424
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	ETABLISSEMENT SOCIAL DEP EHPADBELLEVUE	180000762	EHPAD LES TERRASSES DE BELLEVUE	180002628
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	CH GEORGE SAND EPSIC DU CHER	180001158	EHPAD LES AMANDIERS	180008658
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	CH GEORGE SAND EPSIC DU CHER	180001158	EHPAD ECHO D ANTAN	180008674
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	CH GEORGE SAND EPSIC DU CHER	180001158	EHPAD LEGENDE D AUTOMNE	180008682
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	ASSOCIATION RESIDENCE ANDRE MAGINOT	180002289	EHPAD RESIDENCE ANDRE MAGINOT	180000275
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	ADPEP 18	180004954	IME	180000481
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	ADPEP 18	180004954	ESAT LE BERGERAT	180000580
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	ADPEP 18	180004954	IME	180002214
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	ADPEP 18	180004954	MAS LES GRANDES TERRES	180002669
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	ADPEP 18	180004954	ESAT ENTRE CHER ET LOIRE	180003519
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	ADPEP 18	180004954	CAMSP	180004483
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	ADPEP 18	180004954	IME DE BOURGES	180005902
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	ADPEP 18	180004954	ESAT ENTRE CHER ET LOIRE	180006009
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	ADPEP 18	180004954	ISEP	180007783
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	ADPEP 18	180004954	IME SOLOGNE - SITE PRINCIPAL	180008773
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	ADPEP 18	180004954	IME SOLOGNE - SITE ANNEXE	180008781
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	ADPEP 18	180004954	IME DE SAINT-SATUR	180008807
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	ADPEP 18	180004954	SESSAD DEPARTEMENTAL ADPEP 18	180008815
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	ADPEP 18	180004954	FAM LES GRANDES TERRES	180006587
2027	1 ^{er} Trimestre	CD	ADPEP 18	180004954	SECTION D'ACTIVITES DE JOUR	180001265
2027	1 ^{er} Trimestre	CD	ADPEP 18	180004954	RESIDENCE EDOUARD VAILLANT	180004137
2027	1 ^{er} Trimestre	CD	ADPEP 18	180004954	FOYER D'HEBERGEMENT "LE BERGERAT"	180004624
2027	1 ^{er} Trimestre	CD	ADPEP 18	180004954	SAVS DE VIERZON	180006165
2027	1 ^{er} Trimestre	CD	ADPEP 18	180004954	F. H. "EMMANUELLE"	180006231
2027	1 ^{er} Trimestre	CD	ADPEP 18	180004954	SECTION D'ACTIVITES DE JOUR	180008633

Transmission du rapport		Autorité(s) compétente(s)	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
Année	Echéance trimestrielle		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique
2027	1 ^{er} Trimestre	CD	ADPEP 18	180004954	MARPAHVIE DE MEREAU	180009250
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	180004962	EHPAD LES MARRONNIERS	180004426
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	180005001	SSIAD CCAS BOURGES	180004558
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	ADMIR LERE ET VAILLY S SAULDRE	180005746	SSIAD ADMIR LERE VAILLY	180005753
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	AIDAPHI	450011507	CMPP DE BOURGES	180002040
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	AIDAPHI	450011507	CMPP DE ST AMAND MONTROND	180003634
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	AIDAPHI	450011507	CAMSP	180004491
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	AIDAPHI	450011507	CAMSP - ANTENNE DE BOURGES	180004756
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	AIDAPHI	450011507	SESSAD DEFICIENTS SENSORIELS	180006553
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	SAS HOLDCO 4	750070732	EHPAD PORTES DE SOLOGNE(VIVALTO VIE)	180006017
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	ANPAA SIEGE	750713406	CSAPA ADDICTIONS FRANCE 18	180004418
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	ANPAA SIEGE	750713406	CSAPA ADDICTIONS FRANCE	180008641
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS/CD	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD CLOS DES BENEDICTINS	180000259
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	ASSOCIATION L ADAPT	930019484	IEM (INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX)	180000515
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	ASSOCIATION L ADAPT	930019484	SESSAD	180006256
2027	1 ^{er} Trimestre	ARS	ASSOCIATION L ADAPT	930019484	ESAT DE BOURGES (LADAPT)	180008336
2027	1 ^{er} Trimestre	CD	ASSOCIATION L ADAPT	930019484	FOYER D'HEBERGEMENT	180001638
2027	1 ^{er} Trimestre	CD	ASSOCIATION L ADAPT	930019484	SAVS DE BOURGES	180004210

ARS Centre-Val de Loire - Délégation
départementale du Loiret

R24-2023-01-30-00005

Décision n° 2023-DG-DS-0001

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la défense ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jérôme VIGUIER en tant que directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 30 janvier 2023.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée au Docteur Olivier OBRECHT en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du code de la santé publique.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du Docteur Olivier OBRECHT, la délégation de signature sera exercée par :

- Madame Emmanuelle BURGEI pour ce qui relève du secrétariat général,
- Madame Sabine DUPONT pour ce qui relève de la direction de l'offre sanitaire,
- Madame Anne DU PEUTY pour ce qui relève de la direction de l'offre médico-sociale,

- Madame le Docteur Houria MOUAS pour ce qui relève de la direction de la santé publique et environnementale,
- Monsieur Matthieu LEMARCHAND pour ce qui relève de la direction de la stratégie.

À l'exception :

- Des correspondances et décisions administratives adressées aux présidents des assemblées départementales et régionale et aux maires des villes chefs lieu,
- Des décisions arrêtant la composition des instances régionales prévues à l'article L 1432-1 et à l'article L 1434-17 du code de la santé publique,
- De la saisine des juridictions administratives, judiciaires et financières,
- Des actes figurant en annexe 1.

ARTICLE 3 : en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabine DUPONT, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Monsieur Cédric MARECHAL, directeur adjoint de la direction de l'offre sanitaire.

ARTICLE 4 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric MARECHAL, la délégation de signature qui leur est accordée par l'article 3 sera exercée par :

- Madame Charlotte LESPAGNOL RAPELLI, responsable du département financement et performance des établissements de santé, pour ce qui concerne son département,
- Madame Estel QUERAL, responsable du département de l'organisation de l'offre de soins, pour ce qui concerne son département,
- Monsieur Julien GUILLAUME, responsable du département attractivité et gestion prévisionnelle des professionnels de santé,
- Madame Anne BENCTEUX, conseillère pédagogique et technique, pour ce qui concerne le département de gestion prévisionnelle des professionnels de santé.

ARTICLE 5 : en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne DU PEUTY, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Madame Angélique MASI, responsable du département en charge de la population des personnes âgées, pour ce qui concerne son département,
- Monsieur Florent REVARDEL, responsable de l'unité transversale, pour ce qui concerne son unité.

ARTICLE 6 : en cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Houria MOUAS, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Madame Aurélie THOUET, adjointe à la directrice, responsable du département de la veille et de la sécurité sanitaires,
- Madame Myriam RAUX, responsable du département de la prévention, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique.

ARTICLE 7 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Matthieu LEMARCHAND, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Madame Clémence CHARRAS, adjointe au directeur, responsable du département pilotage et innovation,
- Monsieur le Docteur Blaise KAMENDJE, responsable du département observation des données de santé,
- Madame Sandrine LUCAS, responsable du département efficience du système de santé.

ARTICLE 8 : en cas d'absence et d'empêchement de Madame Emmanuelle BURGEI, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Madame Anne PHILIPPON, pour ce qui concerne le département Ressources humaines,
- Monsieur Michel DEISS, pour ce qui concerne le département des affaires générales,
- Monsieur Ludovic POUTISSOU, pour ce qui concerne le département systèmes d'information.

ARTICLE 9 : Lorsqu'elles sont en position d'astreinte de direction, les personnes suivantes reçoivent délégation pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Dr Jérôme VIGUIER, Directeur Général, les actes sous condition que ceux-ci soient urgents et strictement nécessaires à la résolution d'une difficulté survenue pendant cette période d'astreinte :

- Madame Anne BENCTEUX
- Madame Emmanuelle BURGEI
- Madame Clémence CHARRAS
- Madame Charlotte DENIS-STERM
- Madame Anne DU PEUTY
- Madame Sabine DUPONT
- Monsieur Julien GUILLAUME
- Monsieur Matthieu LEMARCHAND
- Madame Charlotte LESPAGNOL RAPELLI
- Madame Sandrine LUCAS
- Monsieur Cédric MARECHAL
- Madame Angélique MASI
- Docteur Houria MOUAS
- Madame Estel QUERAL
- Madame Myriam RAUX
- Madame Aurélie THOUET

ARTICLE 10 : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 30 janvier 2023
Le directeur général de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Docteur Jérôme VIGUIER

Décision n° 2023-DG-DS-0001 enregistrée le 30 janvier 2023

Annexe 1 : actes et décisions exclus de la délégation de signature prévue à l'Article 2

Domaines / Missions	Actes et décisions
Domaines transversaux	
Composition des instances de l'ARS	Conférence régionale de la santé et de l'autonomie Commissions de coordination Conseils territoriaux de santé
Projet régional de santé	Projet régional de santé Définition des territoires de démocratie sanitaire Définition des zones du schéma régional de Santé
Affaires juridiques	Saisine des juridictions administratives, judiciaires et financières Saisine de la chambre régionale des comptes Désignation parmi les personnels de l'ARS des inspecteurs et contrôleurs conformément aux dispositions de l'article L1435-7 du code de la santé publique
Veille et sécurité sanitaires	
Recherches biomédicales	Nomination des membres du comité de protection des personnes
Officines de pharmacie	Créations, transferts et regroupements
Santé environnementale	Marchés relatifs aux contrôles sanitaires des eaux
Offre de soins et gestion du risque	
Planification	Projets territoriaux de santé mentale Programme pluriannuel régional de gestion du risque CPOM des établissements sanitaires de référence
Autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds	Autorisation initiale Retrait d'autorisation Arrêté d'habilitation au service public
Fonctionnement des établissements publics de santé	Signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les centres hospitaliers de référence (CHRU de Tours, CHR d'Orléans, CH de Bourges, Chartres, Dreux, Châteauroux, Blois, Agglomération montargoise) et les centres hospitaliers de psychiatrie Arrêtés portant approbation des conventions constitutives des groupements hospitaliers de territoire et leurs avenants
Allocation de ressources	Notification des sanctions suite aux contrôles T2A
Professions de santé	Composition du comité régional de la démographie des professions de santé
Personnels de direction des	Evaluation des directeurs des établissements de référence

établissements publics	
Gestion de crise Covid	Volet vaccination – relais ambulatoires uniquement : Signature de la convention et de la décision attributive de financement FIR sur la base des documents types normés par le siège
Offre médico-sociale	
Planification	Programme interdépartemental d'accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie et courriers de transmission à la caisse nationale solidarité autonomie
Autorisations	Publication des appels à projet Arrêtés d'autorisation des établissements et services médico-sociaux Arrêtés de fermeture et placement des personnes accueillies Transmission au gestionnaire du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est défavorable Courrier d'autorisation ou de non autorisation de mise en fonctionnement suite à l'avis défavorable de la visite de conformité
Allocation de ressources	Répartition des crédits de l'Etat et d'assurance maladie destinés au financement des établissements et services entre les territoires départementaux Rapports d'orientation budgétaire (ROB) Courrier de transmission de la campagne budgétaire annuelle à la caisse nationale solidarité autonomie Validation des dossiers retenus pour un financement sur le plan d'aide à l'investissement de la caisse nationale solidarité autonomie Autorisation des frais de siège sociaux des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS)

Délégation ARS de l'Indre

R24-2023-01-31-00001

Microsoft Word -
2023_DD36_0005_OSMS_CS_CHChteauroux_
publicationRAA.docx

AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'INDRE

ARRETE

Portant modification de la composition nominative
du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU Le Code de santé publique, notamment les articles L6143-5 et suivants, les articles R6143-1 et suivants ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU la décision n° 2019-DG-DS36-0003 du 24 octobre 2019 portant délégation de signature au profit de M. Dominique HARDY en tant que directeur départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département de l'Indre ;

CONSIDÉRANT l'arrêté n° 2022_DD36_0036_OSMS_CS du 14 novembre 2022 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc ;

CONSIDÉRANT l'article L 6143-5 du code de la Santé Publique modifié par la LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 – art. 125 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc, 216 avenue de Verdun – 36 000 Châteauroux (Indre), établissement public de santé de ressort communal est composé des membres ci-après:

I Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Gil AVEROUS, maire et président de Châteauroux Métropole et Monsieur Philippe SIMONET représentant du maire de la ville de Châteauroux ;
- Madame Catherine RUET et Madame Pascale BAVOUZET, représentantes de la Communauté d'Agglomération Castelroussine ;
- Madame Nathalie CORBEAU, représentante du Conseil Départemental de l'Indre ;;

2° en qualité de représentant du personnel médical et non médical

- Monsieur Sébastien DESFOSSES, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Monsieur le docteur Michel HIRA et Monsieur le docteur Najib KHADIM, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Carole BARRAULT représentante du personnel non médical désignée par le syndicat CFDT et Madame Aurélie BALAN, représentante du personnel non médical désignée par le syndicat FO ;

3° en qualité de personnalité qualifiée

- Madame Annick GOMBERT et Monsieur Michel CLAIREMBAULT, personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'agence régionale de santé ;
- Monsieur Gilbert DEDOURS et Monsieur Gilles LHERPINIERE, représentants des usagers désignés par le Préfet de l'Indre;
- Madame Nicole FERNANDEZ, personnalité qualifiée désignée par le Préfet de l'Indre ;

II Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative

- Le vice-président du directoire du centre hospitalier de Châteauroux ;
- Le directeur général de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- Le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Indre ;
 - Mme Noëlle LEBEAU-LEGUERN, représentant des familles de personnes accueillies en EHPAD ou en USLD ;
 - Mr François JOLIVET, député de l'Indre.

ARTICLE 2 : Les fonctions de membre du Conseil de surveillance sont exercées à titre gratuit.

ARTICLE 3 : La durée des fonctions de membre du Conseil de surveillance est limitée à cinq ans.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou de sa publication pour les tiers :

- Soit d'un recours gracieux devant le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;
- Soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent

Le recours gracieux a un effet suspensif.

ARTICLE 5 : Le Directeur du centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc, le Directeur Général Adjoint et le Directeur départemental de l'Indre de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région et au recueil des actes administratifs de l'Indre.

Fait à Châteauroux, le 31 janvier 2023
Pour le Directeur général de L'Agence régionale
de santé Centre-Val de Loire, et par délégation
Le Directeur départemental de l'Indre
Signé : Dominique HARDY

Arrêté n° 2023-DD36-0005-OSMS